

# Proposition de zonage

## Herqueville



Rapport – Mars 2023

# 1. Contexte général

## 1.1. Contexte administratif

- Population<sup>1</sup> : **144 habitants**
- Nombre logements<sup>2</sup> : 88 logements dont 76 % de résidences principales, soit 67 logements
- Densité moyenne <sup>3</sup> : 2,15 habitants par logement
- Commune adhérente à Communauté d'Agglomération Seine Eure

Cf figure 1.

## 1.2. Urbanisation

Le PLUi prévoit :

| <b>Secteur</b>  | <b>Surface (en hectares)</b> |
|---|------------------------------|
| <i>Uh : Hameau densifiable</i>  |                              |
| <i>AU : Zone à urbaniser dominante habitat</i>  | 8                            |
| <i>Auir : Zone à urbaniser projet de liaison A28/A13</i>                                  |                              |
| <i>Auz : Zone à urbaniser dominante activités économiques</i>                             |                              |
| <i>Auzir : Zone à urbaniser dominante activités économiques projet de liaison A28/A13</i> |                              |
| <i>2AU : Zone à urbaniser à long terme</i>  |                              |

Sur une base de 10 nouveaux logements/hectares, 80 nouvelles habitations pourraient être créées à moyens termes.

Cf figure 2.

---

<sup>1 et 2</sup> : INSEE – données 2015

<sup>3</sup> En tenant compte du nombre de résidences principales

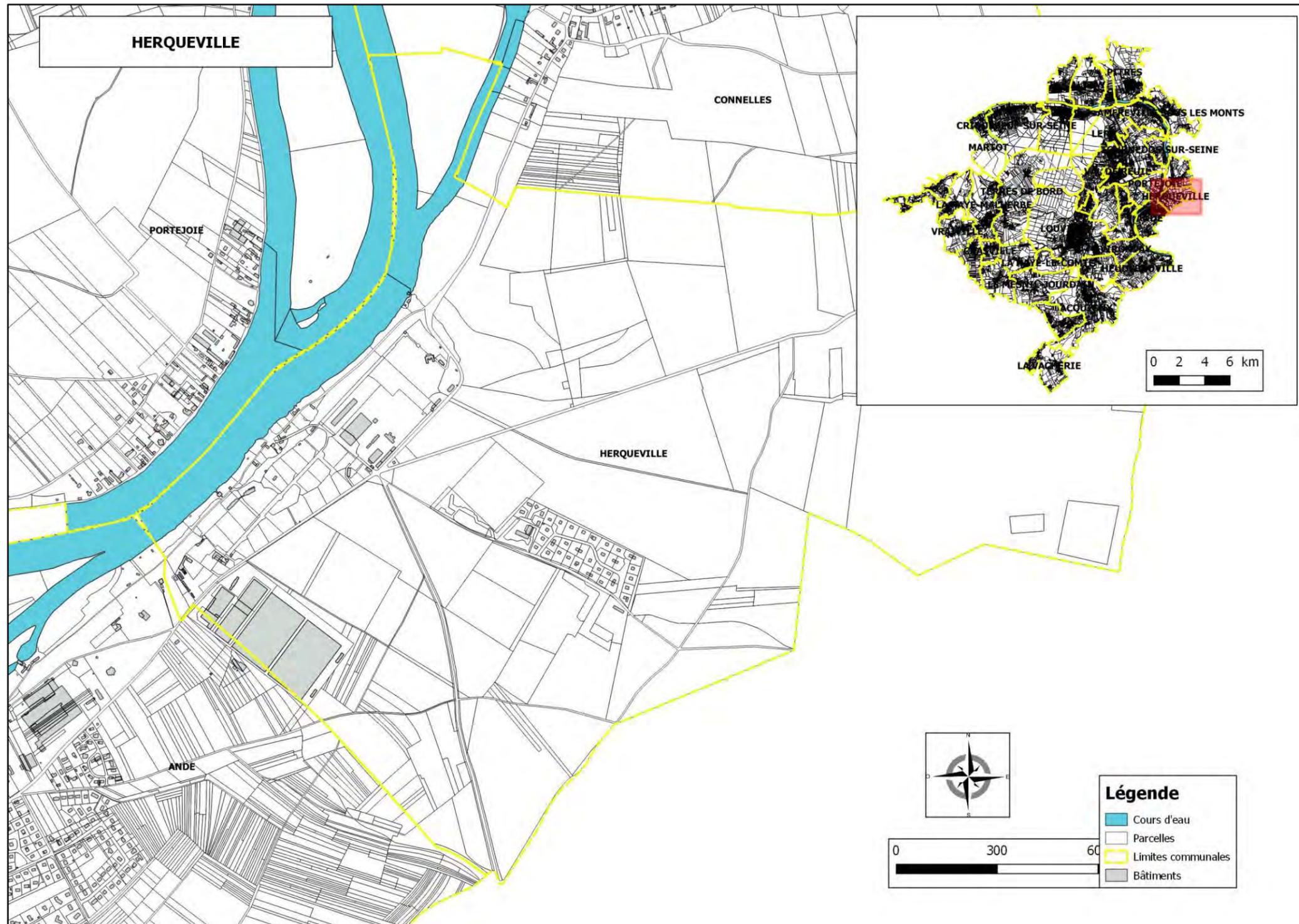


Figure 1 : Localisation de la commune sur le territoire (Réalisé par IRH à partir des données cartographiques transmises par la CASE)

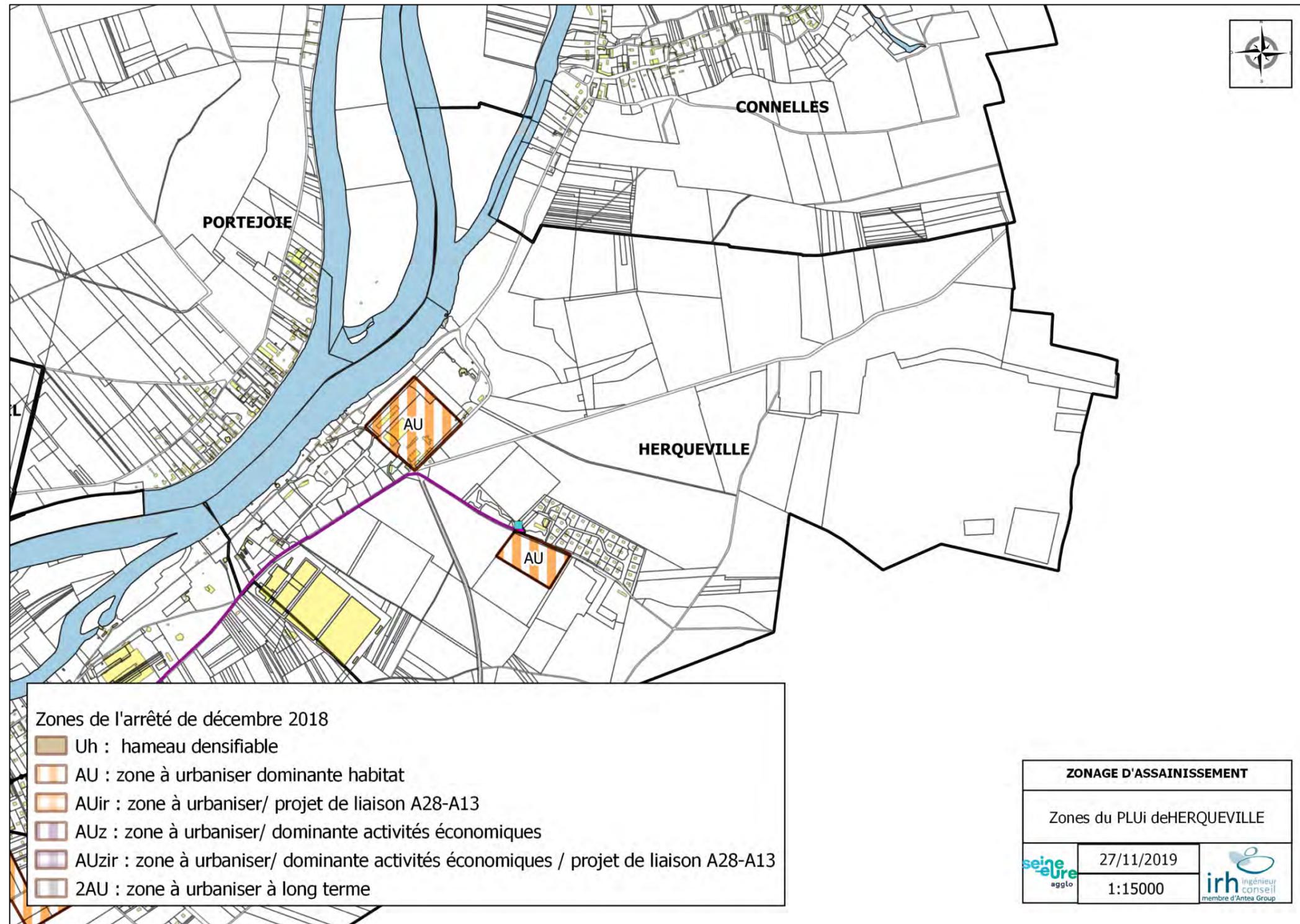


Figure 2 : Zones à urbaniser sur la commune (Réalisé par IRH à partir des données du PLUi transmises par la CASE)

### **1.3. Contexte artisanal-industriel**

Une zone industrielle est présente sur la commune composée de 2 entreprises.

### **1.4. Bâtiments publics**

Sans objet.

### **1.5. Conclusion sur le contexte général**

Les flux semblent essentiellement de nature domestique sur la commune.

## 2. Contexte environnemental

### 2.1. Cours d'eau

La commune est bordée par la Seine à l'Ouest.

### 2.2. Zones naturelles

La commune est concernée par :

La zone Natura 2000 SIC « Iles et berges de la Seine dans l'Eure »,

- La zone Natura 2000 de type ZPS « les Terrasses alluviales de la Seine ».
- La ZNIEFF de type 1 « l'allée aux bœufs »,
- La ZNIEFF de type 2 « les allées et berges de la Seine en amont de Rouen ».

*Cf figure 3.*

### 2.3. Inondations

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Boucle de Poses. Ce dernier détermine :

- Une zone VERTE, vouée à l'expansion des crues,
- Une zone ROUGE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas forts vis-à-vis du risque inondation,
- Une zone BLEUE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas faibles à moyens vis-à-vis du risque inondation ou des zones en limite d'urbanisation ne jouant pas de rôle significatif dans l'expansion des crues,
- Une zone JAUNE, correspondant à la partie restante du lit majeur de la rivière soumise à un risque de remontée de nappe phréatique.

*Cf figure 4.*

### 2.4. Remontée de nappe

Les zones en bordure de Seine sont potentiellement sujettes à des débordements de nappe.

*Cf figure 5.*

### 2.5. Cavités souterraines

Sans objet.

### 2.6. Captage AEP

La commune est concernée par les périmètres immédiat, rapproché et éloigné du captage de la Grande Vallée.

*Cf figure 5.*

## 2.7. Autres zones protégées

La commune est concernée par :

- Un site inscrit,
- Des alignements d'arbres à protéger

*Cf figure7.*

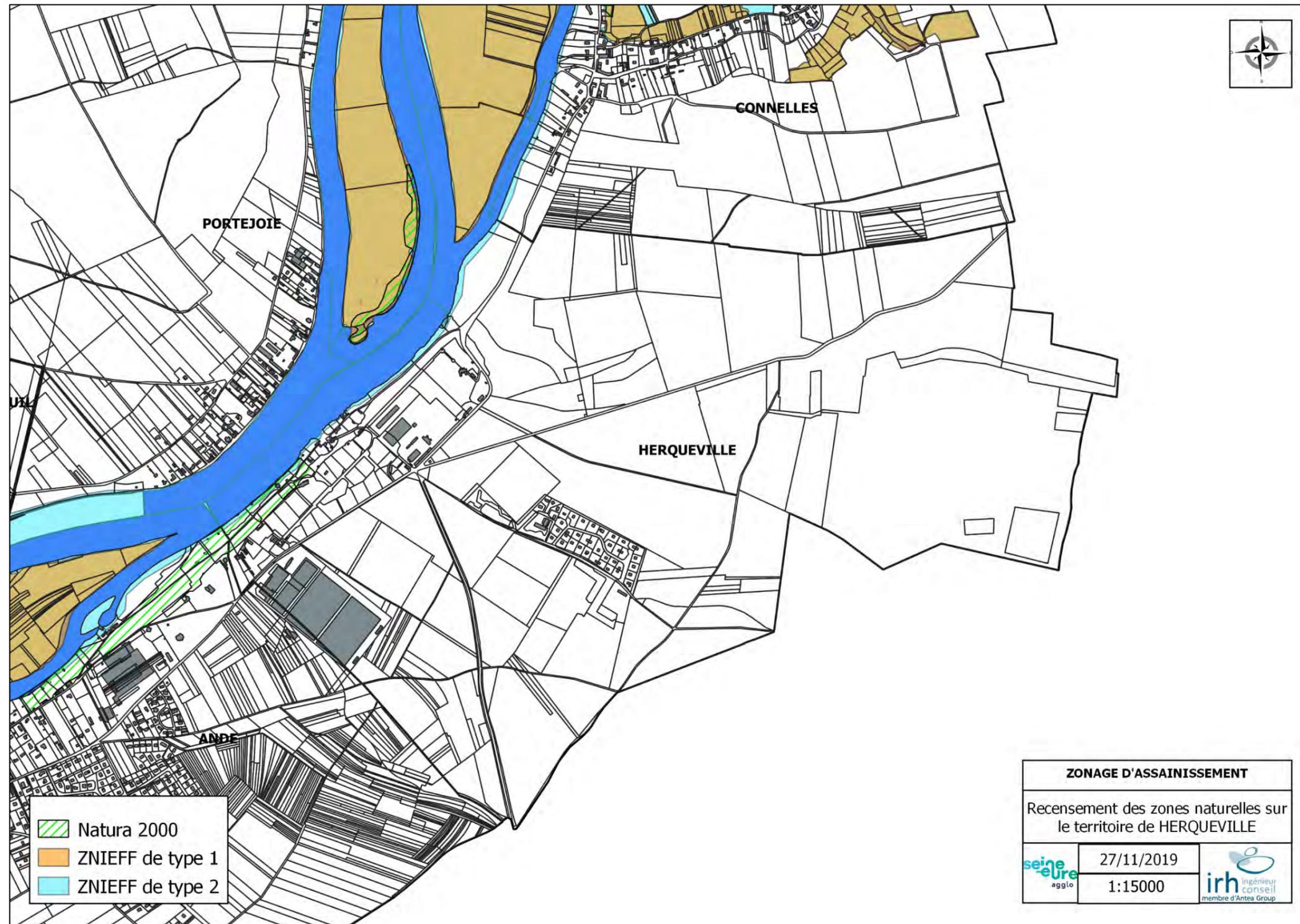


Figure 3 : Cartographie des zones naturelles de la commune (Réalisée par IRH à partir des données INPN)

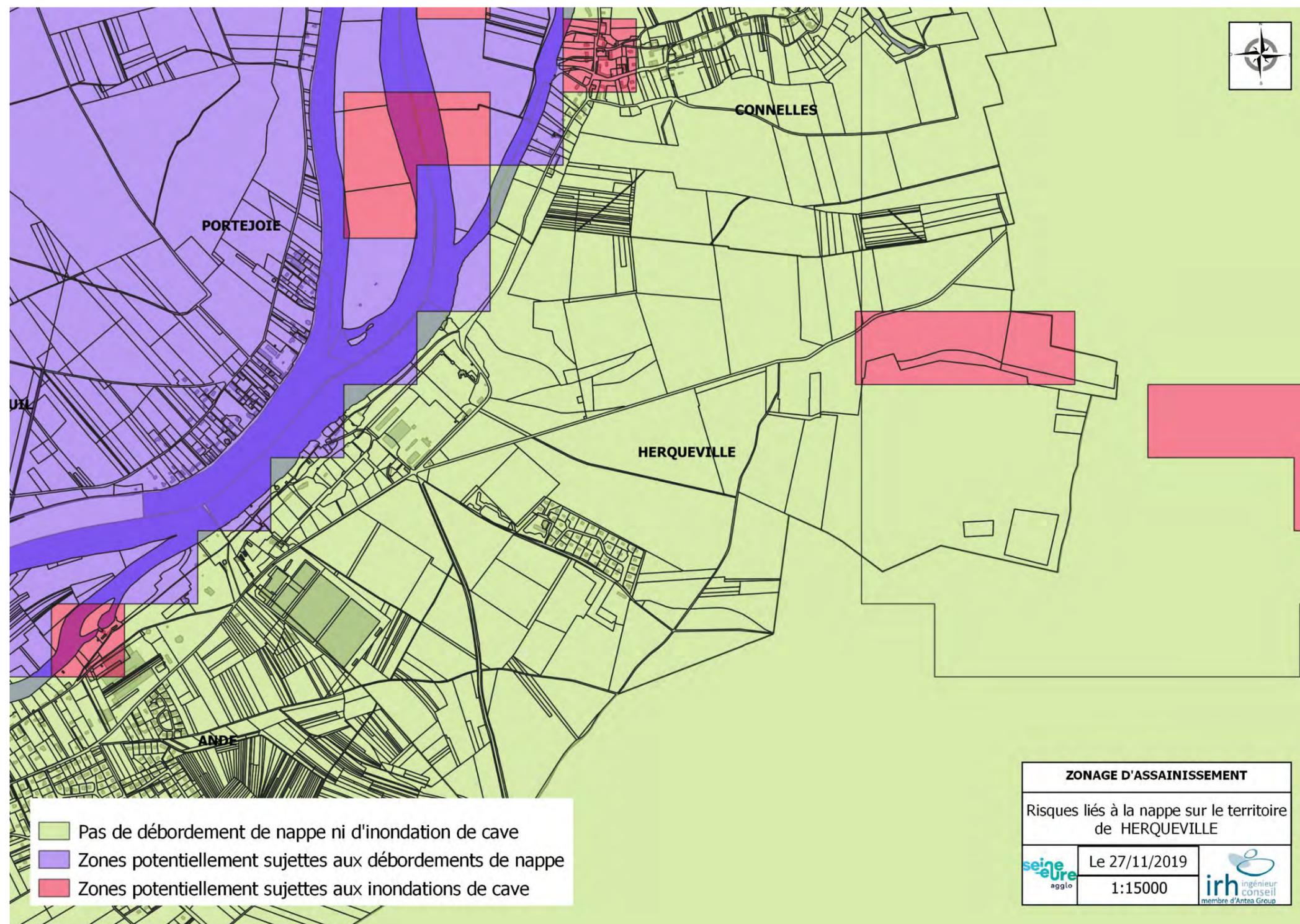


Figure 4 : Cartographie des zones à risque de remontée de nappe (Réalisée par IRH à partir des données transmises par la CASE)

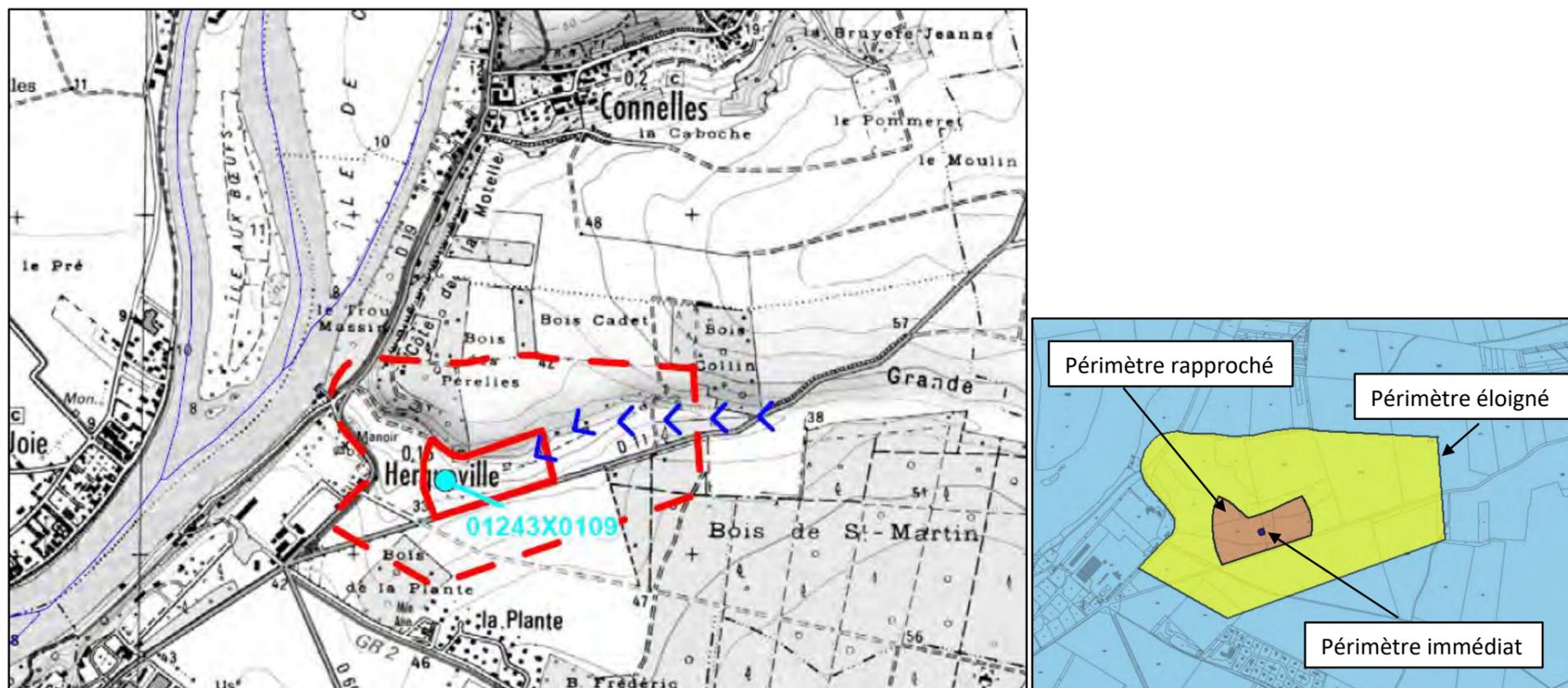


Figure 5 : Localisation du captage de la commune (D'après arshn-perimetre-de-protection.fr)

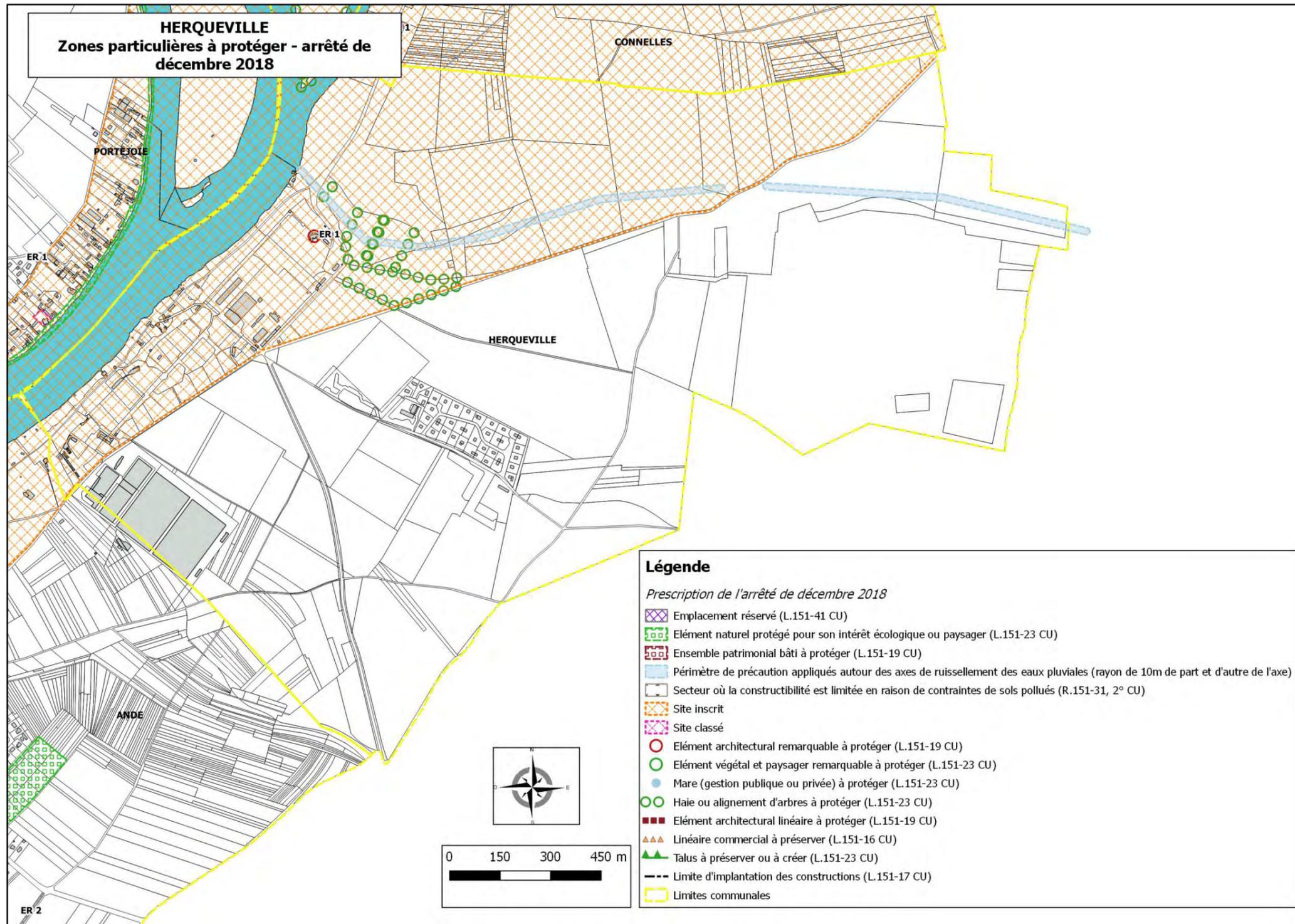


Figure 6 : Cartographie des zones protégées de la commune (Réalisée par IRH d'après les données du PLUi transmises par la CASE)

## 3. Assainissement existant

### 3.1. Zonage d'assainissement

La commune dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en décembre 2006 délibéré le 13 juillet 2007.

*Cf figure 8.*

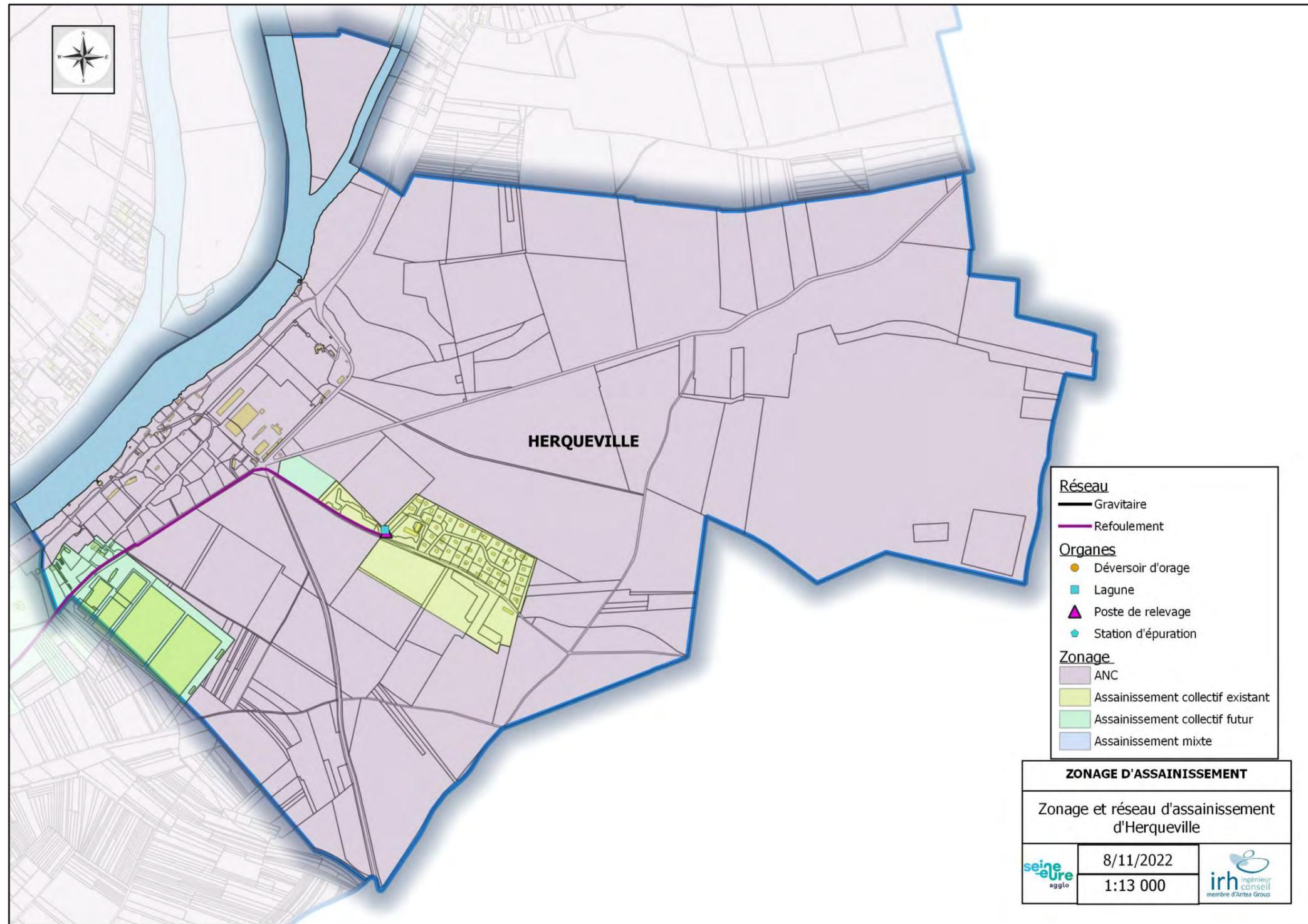


Figure 7 : Dernier zonage Existant sur la commune d'Herqueville

## 3.2. Assainissement Collectif

### 3.2.1. Réseau

Aucune donnée sur le réseau en place ne nous a été transmise.

56 abonnés sont assujettis au réseau vers Léry d'après les données SATESE 2017.

### 3.2.2. Station

Les effluents sont refoulés jusqu'à Andé puis traversent la Seine et sont finalement traités à la STEP de Léry. D'après les données SATESE 2017 :

*Tableau 1 : Description du système de traitement de la commune*

|  |        |
|--|--------|
| Capacité nominale (EH)   | 86 683 |
| Charge entrante 2011 (EH)                                      | 36 038 |
| Soit charge disponible (EH)                                    | 50 645 |
| Débit de référence (m <sup>3</sup> /j)                         | 12 283 |
| Volume moyen annuel en entrée (m <sup>3</sup> /j) <sup>4</sup> | 5 402  |

---

<sup>4</sup> Moyenne des moyennes mensuelles

### 3.3. Assainissement non collectif

D'après les résultats des contrôles du SPANC disponibles (menés entre 2008 et 2019) :

*Tableau 2: Résultats et statistiques des contrôles ANC*

| <b>Contrôle</b> | <b>Nombre d'installations</b> | <b>Ratio</b> |
|-----------------|-------------------------------|--------------|
| <i>A</i>        | 3                             | 30%          |
| <i>B</i>        | -                             | -            |
| <i>C</i>        | -                             | -            |
| <i>D</i>        | 1                             | 10%          |
| <i>E</i>        | 3                             | 30%          |
| <i>NC</i>       | 3                             | 30%          |
| <b>Total</b>    | <b>10</b>                     | <b>100%</b>  |

**Classe A :**

- Installation complète,
- Pouvant nécessiter quelques travaux mineurs,
- Présentant potentiellement des défauts d'entretien (ex : vidange à réaliser).

**Classe B :**

- Installation complète sans ventilation,
- Installation sous dimensionnée,
- Installation présentant une usure d'éléments constitutifs,

**Classe C :**

- Installation significativement sous dimensionnée,
- Traitement non accessible mais marques de tranchées visibles,
- Traitement partiellement accessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence de l'ensemble de l'installation,

**Classe D : RISQUE ENVIRONNEMENTAL**

- Eaux pluviales rejetées dans le système d'assainissement
- Installation incomplète,
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation semblant présenter un risque de pollution

**Classe E : RISQUE SANITAIRE**

- Défaut de sécurité sanitaire,
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation,
- Implantation à moins de 35m en amont d'un puits privé
- Installation inaccessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence d'une installation,
- Absence d'installation

### 3.4. Type de sols

Plusieurs types de sol ont été déterminés et classés en unités d'aptitude à l'ANC sur le territoire :

*Tableau 3 : Types de sol de la commune*

| <i>Types de sol</i> | Description   | Filière               | Contraintes  |
|---------------------|---|-----------------------|--|
| A2                  | Limons faiblement hydromorphes ou limons argileux faiblement hydromorphes | Epandages             | Tranchées surdimensionnées et peu profondes                                  |
| C2                  | Sols alluviaux hydromorphes avec surface limono-argileuse et sableuse     | Tertre d'infiltration | Exhaussement du dispositif d'épuration (nécessité d'un poste de refoulement) |

*Cf figure 9.*

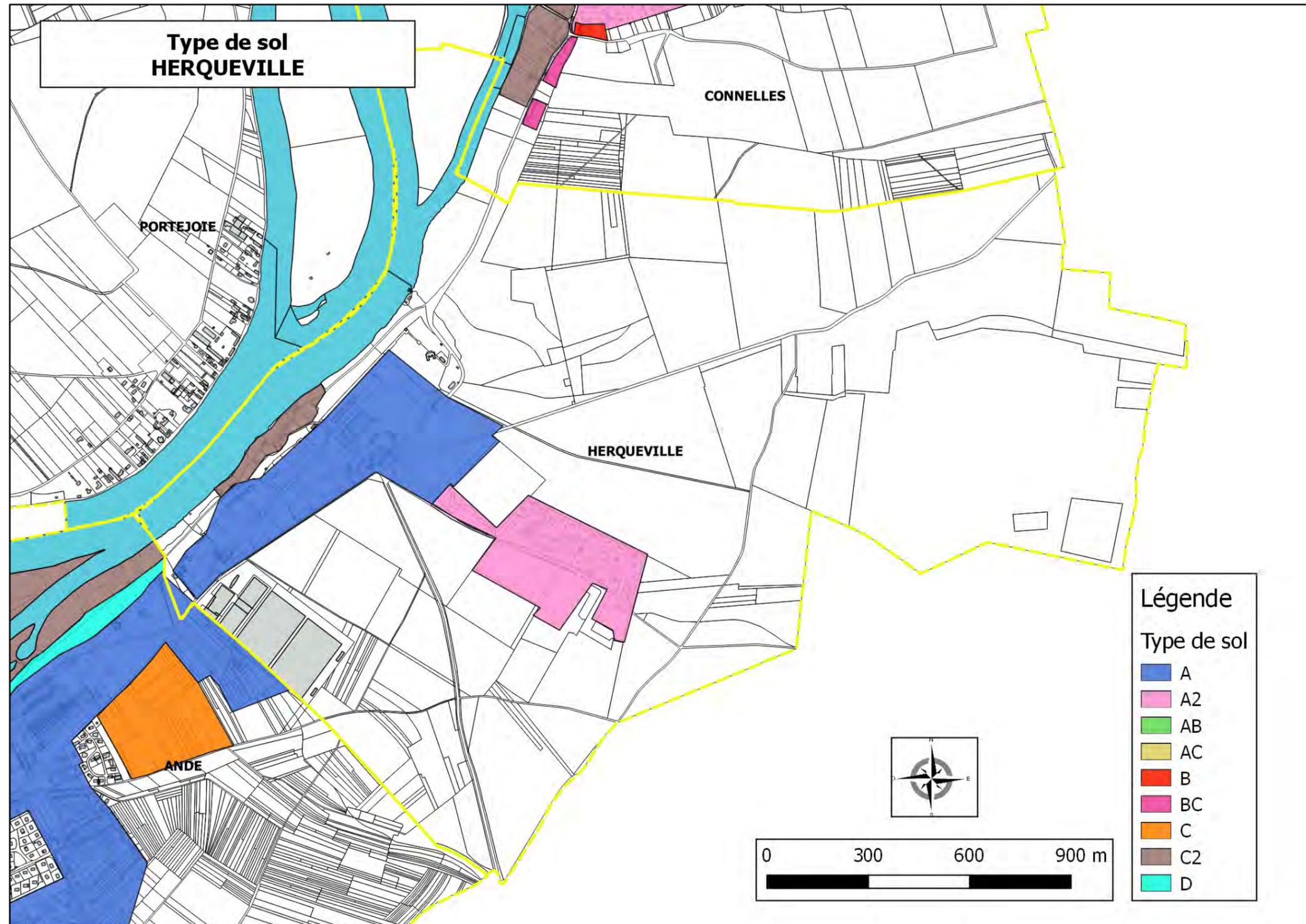


Figure 8 : Carte des sols de la commune (Réalisé par IRH à partir des données issues du dernier zonage transmises par la CASE)

## 4. Conclusion

La maîtrise d'ouvrage a décidé le maintien du zonage existant.

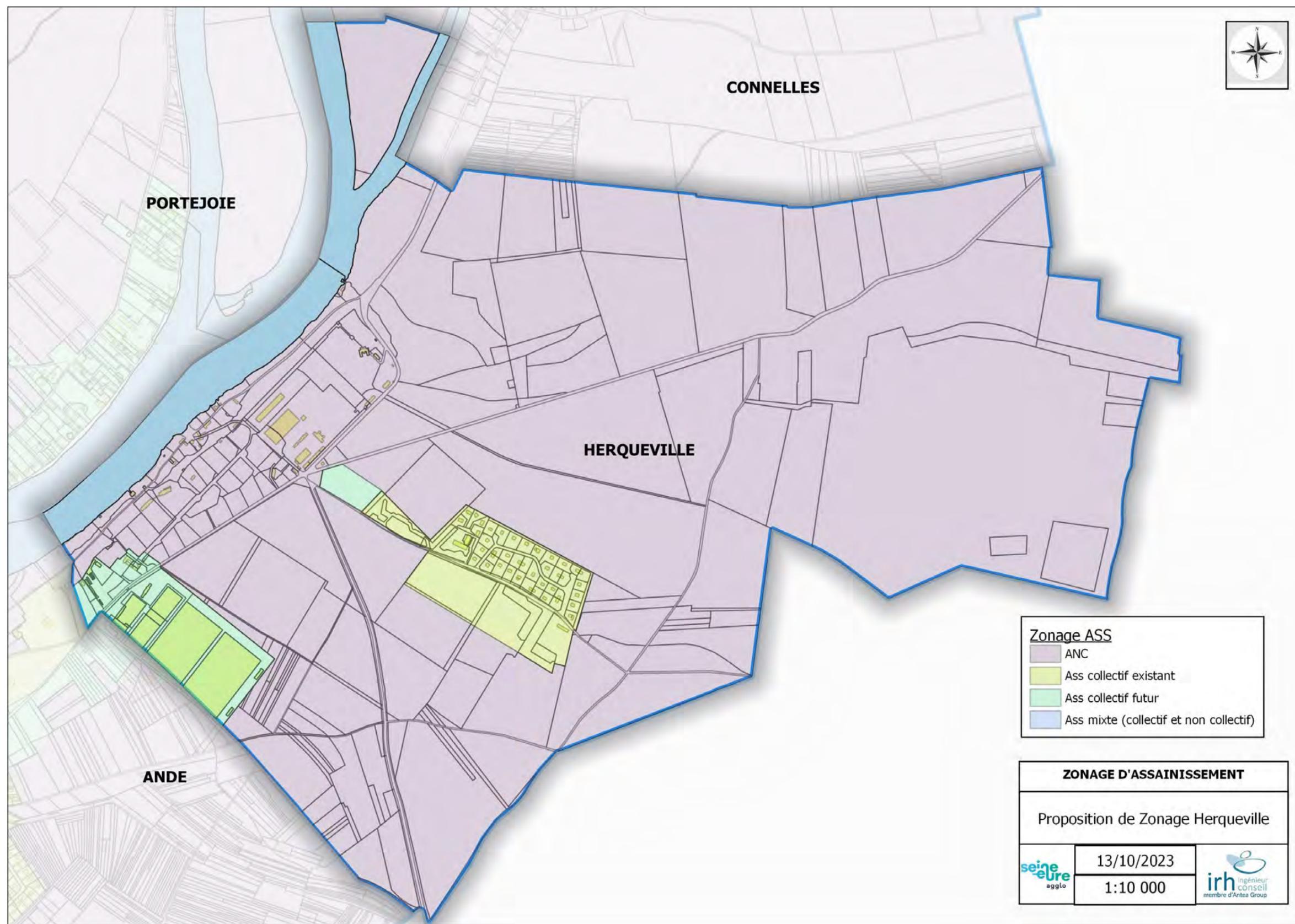


Figure 9 : Zonage final (réalisé par IRH après la validation du MOA)